

PETITS RAPPELS

Elaborer un SCOT, c'est décider d'organiser le territoire de façon harmonieuse autour de thèmes aussi différents que l'environnement, l'habitat, la mobilité ou la vie économique.

Créé par la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU), loi qui a profondément modifié le code de l'urbanisme, le SCOT remplace les anciens schémas directeurs.

C'est un document de planification globale, à l'échelle d'un bassin de vie, conçu sur fond de développement durable et sur le long terme : 15 à 20 ans, même s'il doit faire l'objet d'une évaluation tous les 10 ans.

Il va servir de cadre de référence pour de nombreuses politiques menées en matière d'habitat, de déplacements, de commerce, d'environnement et d'organisation de l'espace. Les Plans Locaux d'Urbanisme devront être compatibles avec le SCOT.

Un SCOT est élaboré en partenariat avec l'Etat, la Région, le Département, les autorités compétentes en matière d'organisation des transports urbains, les chambres consulaires, et en concertation avec les associations et la population locale.

QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

L'AVENIR DU
TERRITOIRE VOUS
INTERESSE ?

VOUS VOULEZ
PLUS D'INFOS
SUR LES ENJEUX
QUE COMPTE
DEFENDRE LE
SCOT ?

VOUS AVEZ DES
SUGGESTIONS A
PROPOSER ?

> 4 REUNIONS PUBLIQUES

Communauté de Communes Artois-Flandres

Le 14 novembre 2006 à 18 heures, bourse du travail, place basly à Isbergues.

Communauté de Communes Artois-Lys

Le 20 novembre 2006 à 18 heures, Hôtel Communautaire, salle Agora à Lillers.

Communauté de Communes de Noeux et Environs

Le 29 novembre 2006 à 17h30, annexe de la salle des fêtes à Noeux-les-Mines.

Communauté d'Agglomération Artois COMM.

Le 23 novembre 2006 à 18 heures, salle des fêtes Jean Jaurès, à Vendin-les-Béthune

> 5 EXPOSITIONS

Elles seront visibles au siège du SMESCOTA, et de chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale à partir du 2 novembre 2006.

SMescota
Syndicat Mixte d'Études pour le SCOT de l'Artois

de l'Arrondissement de Béthune

le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Artois



PROJET



D'AMENAGEMENT



DE DEVELOPPEMENT



DURABLE

UN PROJET QUI DOIT ETRE PARTAGE PAR TOUS

Étape décisive et obligatoire dans l'élaboration du SCOT, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable exprime la politique d'aménagement et de développement que les élus du SMESCOTA souhaitent voir se réaliser sur le territoire, dans le respect des principes de développement durable.

Le PADD du SCOT de l'Artois s'appuie sur deux grands principes. Il a pour but de permettre un développement urbain plus solidaire et harmonieux et s'attache à renforcer l'attractivité du territoire.

QU'EST-CE QU'UN PADD ?

Le terme de Développement Durable a été consacré en 1992, par 182 états, lors de la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro.

La définition qui a été donnée est la suivante :

Est durable, un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Le développement durable se veut un processus de développement qui établit un cercle vertueux avec l'affirmation suivante :

Il n'y a pas, à long terme, de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.

Votre avis nous intéresse. N'hésitez pas à nous contacter :

Syndicat Mixte d'Études pour le SCOT de l'Artois

CENTRE JEAN MONNET
Entrée Rhénanie
Avenue de Paris
BP 64
62402 BETHUNE CEDEX
Tél : 03.21.56.11.42
Fax : 03.21.56.17.03

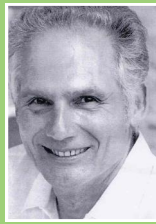
Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du Syndicat Mixte

www.smescota.com

Un registre de concertation est tenu à votre disposition au siège du Syndicat Mixte et de chaque EPCI

Directeur de la Publication : Jacques MELLICK.
Rédacteur en chef : Alain VANNEUFVILLE.
Rédaction : Florence COCHEREL, David CHABOT, Annabel DARTOIS.
Conception/Réalisation : Annabel DARTOIS.
Crédit photos : SMESCOTA.
Tirage : 110 000 exemplaires.
Impression : Morel & Corduant

SMescota
Syndicat Mixte d'Études pour le SCOT de l'Artois
de l'Arrondissement de Béthune



Jacques MELLICK
Président

Madame, Monsieur,

Depuis de nombreuses années, notre bassin de vie est soumis à des mutations considérables.

Le vieillissement de la population, l'enclavement du territoire, l'urbanisation non maîtrisée provoquant un fort mouvement de périurbanisation, ou encore la difficulté à trouver un emploi constituent des évolutions majeures auxquelles il convient de répondre.

La collaboration de nos quatre communes au sein du SMESCOTA, à travers l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), témoigne d'une volonté convergente pour l'avenir de notre arrondissement.

Au mois de juin, vous avez été destinataires de la plaquette d'information SMESCOTA vous présentant les grandes lignes de l'état des lieux du territoire établi en 2005.

Aujourd'hui, le moment est venu de vous livrer les grands axes autour desquels devrait se structurer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Ce projet est une étape importante. Il exprime les ambitions fortes que nous voulons pour le territoire en termes d'habitat, de transports, de développement économique, d'environnement.

Je vous propose de poursuivre le travail dans cette voie en façonnant le territoire de demain pour qu'il soit agréable à vivre, attractif, solidaire, partagé et résolument métropolitain.

Notre SCOT ne sera vraiment efficace que s'il est le reflet d'un projet partagé par tous ceux qu'il concerne.

Aussi, je vous invite à nous faire connaître votre point de vue en venant nombreux lors des réunions de concertation qui se dérouleront en novembre prochain.



Vice-Président Commission n°1 : développement économique, emploi, TIC, tourisme.

Jacques VILLEDARY

En matière économique, le territoire du SCOT dispose d'atouts de poids : un socle industriel dynamique (Bridgestone, Française de Mécanique, Mac Cain...), des compétences en recherche-développement, une activité agricole prospère, un patrimoine naturel et historique propice au tourisme. Des actions de soutien et de diversification doivent néanmoins être menées afin que le territoire puisse s'adapter aux diverses évolutions en cours. L'accueil des entreprises et la création d'emploi doivent être favorisés notamment grâce à une amélioration de la répartition et de l'aménagement des zones d'activités, à une meilleure accessibilité du territoire (canal Seine-Nord, RN41, LAALB...) à l'émergence de structures permettant congrès et rencontres d'affaires.

Si le développement des industries présentes sur le territoire du SCOT doit être facilité, il faut aussi renforcer sa tertiarisation notamment par la promotion des services aux personnes et aux entreprises, ou encore par l'exploitation du fort potentiel touristique du territoire, qui s'appuie déjà sur les espaces naturels (Ohlain), le passé minier (écomusée de Bruay, Loisinord) et les infrastructures fluviales (Lys, canal).

Enfin, le rééquilibrage de l'offre commerciale est aussi l'un des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable : il s'agit, sans écarter les projets créateurs d'emploi, de maîtriser le développement des équipements commerciaux périphériques tout en renforçant le commerce de centre-ville et de proximité, ceci afin de maintenir une animation économique dans le centre-bourg comme dans les pôles urbains et de permettre à tous l'accès au commerce.



Vice-Président Commission n°3 : habitat, déplacements, infrastructures, urbanisme, démographie, patrimoine architectural et urbain.

Jacques NAPIERAJ

La nécessité de renforcer la cohésion sociale, de maîtriser le développement urbain et l'usage de l'automobile tout en renforçant l'attractivité du territoire guide la politique choisie pour le SCOT en matière d'habitat et de transports.

L'offre de logements doit être suffisante et assez diversifiée afin d'assurer sur l'aire du SCOT de l'Artois, l'accueil de toutes les catégories de population et la mixité sociale, que ce soit dans les communes périurbaines ou minières. Cette offre doit en outre être développée dans un souci de gestion économique de l'espace grâce à des

opérations de réhabilitation de quartiers anciens, par exemple. Le développement des modes de transports alternatifs à l'automobile est l'un des objectifs prioritaires du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Une amélioration de l'offre en transports collectifs peut permettre une meilleure intégration sociale des personnes à faibles revenus, des personnes âgées et handicapées.

Le recours au vélo et à la marche à pied peut, quant à lui, être notamment favorisé par diverses actions en matière d'urbanisme. A une autre échelle, le renforcement des liaisons ferroviaires interurbaines ou l'utilisation de la voie d'eau et du fer pour le transport de marchandises peut aussi permettre une limitation de l'usage de l'automobile.

Une amélioration de l'ensemble des échanges, quel que soit le mode de transport, permettra néanmoins de développer l'accessibilité de notre arrondissement, élément essentiel du renforcement de son attractivité.



Vice-Président Commission n°4 : Vie sociale, santé, enseignement, sport, culture, loisirs.

Alain WACHEUX

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT de l'Artois vise à garantir un niveau d'équipements permettant de satisfaire les besoins de tous dans tous les domaines de la vie courante.

En matière sanitaire, l'offre doit être répartie de manière plus équilibrée sur le territoire afin que tous les habitants, où qu'ils résident, puissent y accéder aisément.

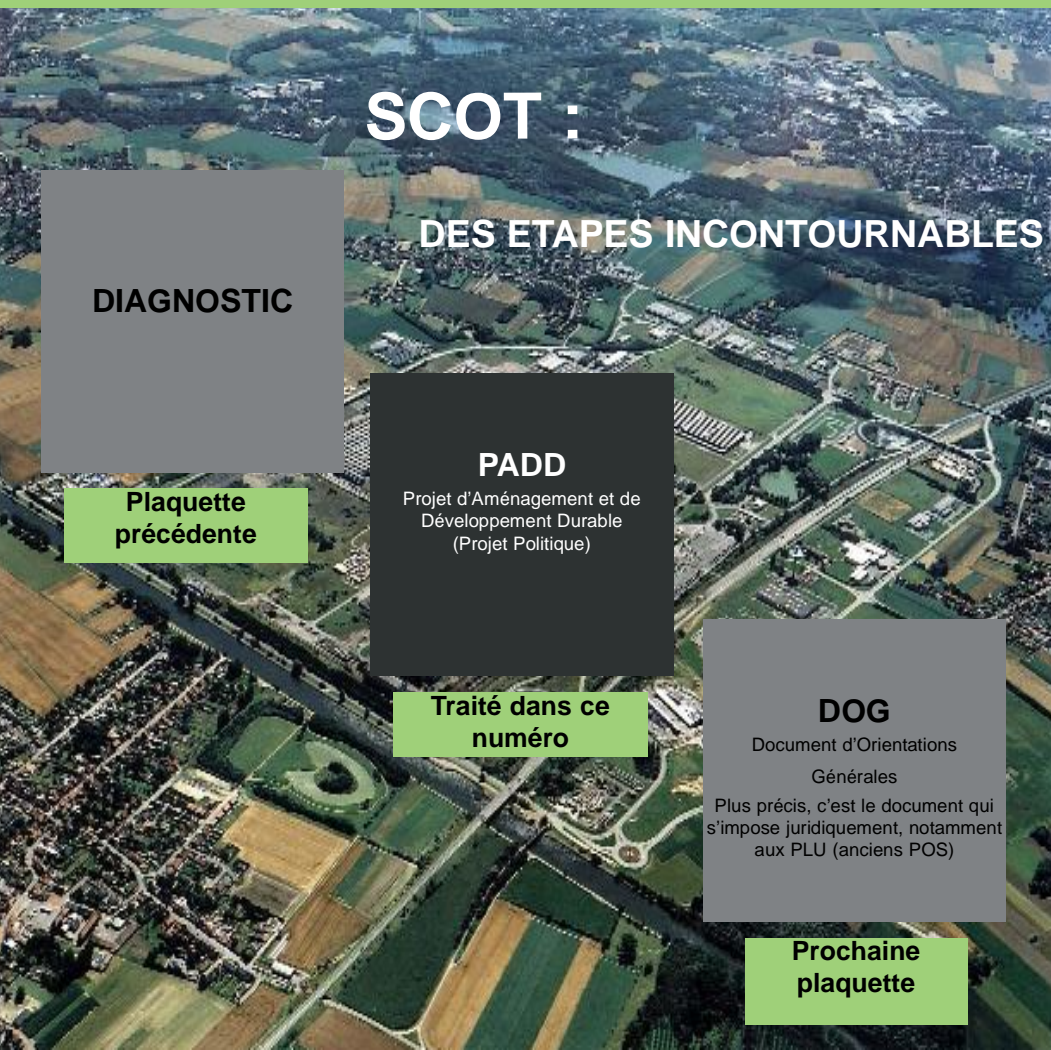
La politique d'implantation d'équipements sociaux doit permettre de répondre aux besoins croissants générés par le vieillissement de la population, et d'améliorer l'accueil des plus jeunes.

Dans le domaine scolaire, notre Projet d'Aménagement et de Développement Durable a pour objectif d'accompagner les projets d'implantation, de développement et de réhabilitation. L'accent sera mis en particulier sur le pôle d'enseignement supérieur de Béthune.

Concernant les loisirs, la démocratisation des pratiques culturelles et sportives passe par le développement du parc d'équipements de proximité. Mais il est aussi essentiel de miser sur les équipements les plus importants afin de renforcer l'attractivité du territoire (vélodrome de Bruay, centre nautique de Béthune...).

A ce titre, nous devons nous préparer à l'arrivée du Louvre à Lens, qui pourrait faire bénéficier notre arrondissement de retombées importantes en termes touristiques.

Dans tous les cas, une réflexion doit être menée sur l'accessibilité des équipements aux personnes handicapées.



Vice-Président Commission n°2 : protection de l'environnement, espaces ruraux, cadre de vie, agriculture.

André FLAJOLET

Si le développement urbain doit être encadré, c'est notamment pour préserver, d'une part l'environnement, d'autre part l'activité agricole. La protection de espaces et ressources naturels (zone humide de Beuvry, Bois des Dames...) est une des dimensions essentielles du schéma de cohérence territoriale. Le maintien de la biodiversité est notre meilleure assurance-vie. Préserver la qualité de la ressource en eau, prévenir les phénomènes d'inondation, développer les énergies renouvelables (panneaux solaires, géothermie...) font partie de

nos objectifs. Mais si ceux-ci sont nécessaires pour assurer la sécurité et le bien-être de tous, ils contribuent également, grâce à l'amélioration du cadre de vie, au renforcement de l'attractivité du territoire, qui est l'un des grands principes directeurs de notre projet d'aménagement et de développement durable.

Celui-ci passe aussi par une attention particulière portée au patrimoine paysager, en particulier celui qui fonde l'identité du territoire (terris, corps de ferme, prairies bocagères, brique...).

La préservation et la valorisation de l'activité agricole sont un autre objectif important du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Il s'agit de protéger les espaces et exploitations agricoles de la pression due à la multiplication des lotissements et pavillons individuels.